

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE ET DE FRANÇAIS

Plan de cours

COURS : **ÉCRITURE ET LITTÉRATURE : INTRODUCTION**

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 2 | Étude personnelle : 3

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE BUREAU ☎ POSTE ✉ COURRIEL
Hugo Beauchemin-Lachapelle E-108 4151 MIO

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDINATION DÉPARTEMENTALE BUREAU ☎ POSTE ✉ COURRIEL
Isabelle Paquet E-107 2661 dep.litterature@cegepmontpetit.ca
Mélanie Rivest E-107 2661 dep.litterature@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Objectif de la discipline

Portrait du diplômé en littérature

Au terme de leurs quatre cours de « Français, langue d'enseignement et littérature », nos étudiantes et nos étudiants auront fait, par la pratique de la lecture, de l'écriture et de la parole, une double expérience de la littérature.

D'une part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation esthétique. Ils auront, dans cette perspective, acquis les habiletés qui en auront fait de bons lecteurs d'œuvres littéraires et ils auront appris à construire le sens d'une œuvre. Pour ce faire, ils auront appris à étudier le traitement des thèmes abordés dans une œuvre, à en comprendre le propos, à observer les procédés d'écriture auxquels l'auteur a eu recours et à en saisir les effets. Ils seront ainsi devenus des lecteurs sensibles non seulement à la matière, au propos d'un texte, mais aussi à la manière dont il est écrit. Ils auront, dans cette optique, appris à définir certains courants littéraires, à situer les œuvres à l'étude dans leur contexte sociohistorique et acquis, de ce fait, une bonne connaissance de l'histoire de la littérature. Bref, ils seront devenus des lecteurs capables d'analyser, d'expliquer, d'apprécier des textes littéraires, tout en trouvant dans ces activités sens et plaisir.

D'autre part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation qui leur aura permis de se construire et de se transformer comme sujets lecteurs et comme êtres humains. Ils auront, dans cette perspective, enrichi leur imaginaire des images, des personnages et des récits inventés par les écrivains qu'ils auront rencontrés. Ils auront nourri leur sensibilité des sensations, des émotions, des sentiments et des états d'âme exprimés dans les œuvres qu'ils auront lues. Confrontés aux idées et aux représentations du monde proposées dans ces œuvres, ils auront affiné leur compréhension de la condition humaine et du monde. Ils auront, en outre, par la discussion des valeurs et des dilemmes exposés dans ces œuvres, raffiné leur jugement sur les plans esthétique, éthique et politique. Enfin, ils auront enrichi leur connaissance de la langue par la fréquentation d'écrivains qui en font un usage inusité et original. Bref, ils seront devenus des sujets lecteurs et des êtres humains plus imaginatifs, plus sensibles, plus intelligents, plus critiques et plus soucieux du soin de la langue.

Au terme de leur parcours, nos étudiantes et nos étudiants auront lu un minimum de 15 œuvres littéraires complètes appartenant à trois corpus, soit au moins six œuvres de la littérature québécoise, cinq de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et quatre de la littérature mondiale. Ils auront abordé les quatre grands genres littéraires, notamment lors de l'étude d'œuvres de la littérature québécoise et d'expression française. De plus, la réalisation de travaux sous les formes prescrites par les devis ministériels et sous d'autres formes en aura fait des personnes aptes à bien s'exprimer oralement et par écrit, non seulement à propos de littérature, mais en toutes circonstances. Ce parcours leur aura également permis de fréquenter et d'apprécier la littérature québécoise contemporaine, tout en les invitant à poursuivre cette exploration des œuvres de leur univers culturel.

Nous croyons fermement que l'expérience de la littérature, telle que nous la concevons et que nous proposons à nos étudiantes et à nos étudiants de la faire dans les quatre cours de la formation générale, leur permettra de développer avec la langue et avec la littérature une relation riche et féconde, qui ne pourra qu'accroître la qualité de leur présence au monde, à leur société et à leur culture.

Ce cours est un préalable absolu au cours **Littérature et imaginaire**, 601-102-MQ.

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

Énoncé de la compétence

Analyser en référence à leur contexte culturel et pour mieux en apprécier le propos et les effets, un minimum de trois œuvres complètes, dont deux de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et une de la littérature mondiale. Ces œuvres doivent appartenir à la période de l'Antiquité à 1900 et à au moins deux genres, dont le théâtre. Rendre compte de ses analyses dans des textes cohérents et corrects.

L'ensemble du corpus étudié (œuvres complètes et extraits) doit permettre de lancer une réflexion sur ces trois questions :

1. Qu'est-ce que la littérature ?
2. Pourquoi lire et écrire des œuvres littéraires ?
3. Comment lire des œuvres littéraires ?

Objectifs

1. Reconnaître le contexte culturel et le propos du texte.
2. Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.
3. Choisir les éléments d'analyse.
4. Élaborer un plan de rédaction.
5. Rédiger une analyse littéraire de 700 mots.
6. Réviser et corriger le texte.

Définition départementale de l'analyse littéraire

L'analyse littéraire consiste à étudier les procédés d'écriture qui donnent un sens au texte littéraire. Elle est construite à partir d'un plan de rédaction.

ŒUVRES À L'ÉTUDE

Les étudiants devront se procurer à la COOP du cégep les ouvrages suivants :

- Tristan et Iseult*, Paris, Le livre de poche, coll. « Les Classiques de Poche ».
- Molière, *Dom Juan*, Paris, Gallimard, coll. « folio classique ».
- Guy de Maupassant, *Boule de suif*, Paris, Gallimard, coll. « folio classique ».
- Sophocle, *Antigone*, Paris, Garnier Flammarion, coll. « GF ».

MÉDIAGRAPHIE

A. Sur les courants littéraires

Aron, Paul, Denis Saint-Jacques et Viala, Alain (dir.), *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2002, 807 p.

Chénier, Jean-François, *Anthologie de la littérature, du Moyen Âge à 1850*, Québec, ERPI, 2007, 166 p.

Hamon, Philippe et Denis Roger-Vasselin (dir.), *Le Robert des grands écrivains*, Paris, éditions du Robert, 2000, 1521 p.

Lapointe, Monique, *Anthologie de la littérature, du romantisme à aujourd'hui*, Québec, ERPI, 2008, 196 p.

Laurin, Michel, *Anthologie littéraire : de 1850 à aujourd'hui*. 2e édition, Montréal, Beauchemin, 2007, 324 p.

Lepape, Pierre, *Le pays de la littérature*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2003, 727 p.

B. Sur les genres littéraires étudiés

Bataïni, Marie-Thérèse et Marie-Josée Dion, *L'analyse littéraire*, Mont-Royal, Modulo, coll. « Odyssée », 1997, 264 p.

Bourneuf, Roland et Réal Ouellet, *L'univers du roman*, Paris, PUF, coll. « SUP », 1975, 248 p.
Paquin, Michel et Roger Reny, *La lecture du roman : une initiation*, Beloeil, La Lignée, 1985, 259 p.

C. Sur les questions de méthodologie et de composition écrite

Gabdois, Vital, *Écrire avec compétence au cégep : l'analyse littéraire, la dissertation explicative, l'essai critique*, Beloeil, coll. « Langue et pensée », 1994, 184 p.

Simard, Jean-Paul, *Guide du savoir-écrire*, Montréal, Éd. Ville-Marie et Éd. de l'Homme, 1984, 528 p.

Trépanier, Michel et Claude Vaillancourt, *Français, ensemble 2 : méthode de la dissertation explicative et littérature française*, Laval, Éditions Études vivantes, coll. « Français », 1998, 322 p.

D. Sites internet

Site collégial pour l'amélioration du français : <https://www.ccdmd.qc.ca/fr/>

Site de valorisation et d'amélioration de la langue *Le français s'affiche !*

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-references/le-francais-s-affiche>

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Ce cours d'introduction à la littérature s'articulera autour de la notion d'interdit. Nous avons tous conscience des lois et des règles qui régissent notre vie quotidienne et qui encadrent nos comportements : interdiction de fumer, de traverser à la lumière rouge, de prendre la parole en classe sans avoir levé la main. En tant que modalité de la vie sociale, l'interdit revêt plusieurs formes : interdit social, moral ou politique, dont le rôle est de dessiner des frontières à ne pas outrepasser. La transgression, lorsque reconnue comme telle, est châtiée proportionnellement à la faute commise : du malaise éprouvé à la suite d'un manquement à l'étiquette, la punition peut aller jusqu'à l'emprisonnement ou la mort.

Aussi, le rôle prescriptif de l'interdit implique l'idée qu'une communauté donnée se fait du bien commun que la littérature a simultanément reflété et questionné. C'est que l'interdit place l'individu face à la collectivité et ses institutions. Qui parle d'interdit parle de justice et de responsabilité, bien sûr, mais aussi de contestation, de révolte. Qui parle d'interdit parle nécessairement de liberté, de ses limites, de ses possibilités, de son prix.

Ce cours abordera ce thème à travers une sélection d'œuvres parmi les classiques de la littérature française et antique. Des exposés magistraux serviront à exposer aux étudiants les tenants et les aboutissants du contexte de production des œuvres étudiées, ce qui leur servira à établir leurs propres repères de lecture. Ces exposés permettront d'esquisser les grandes lignes des différents courants esthétiques abordés au cours de la session, et constitueront un premier contact avec des œuvres théâtrales ou narratives caractéristiques de ces courants. De plus, des ateliers individuels ou en équipes permettront aux étudiants de mettre leurs connaissances théoriques en pratique, et de corriger leurs erreurs lors du retour sur l'exercice en plénière. Enfin, des ateliers et des contrôles de lecture permettront à l'étudiant de bien vérifier sa maîtrise et sa compréhension de la méthodologie de l'analyse littéraire.

L'étudiant(e) devra compléter la matière en classe par de **la lecture individuelle** à la maison.

Directive relative à l'usage des technologies de l'information et des communications en classe

La Direction des études du Cégep valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- L'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;

- L'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- L'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement.

En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récurrence après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

PLANIFICATION DU COURS

CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
<p>Semaine 1</p> <p>Présentation du cours</p> <p>Introduction à la lecture littéraire</p> <p>Les procédés sémantiques et grammaticaux</p>	<p>1. Achat des livres</p> <p>2. Inscription au CAF (s'il y a lieu)</p> <p>3. Impression du guide des procédés littéraires</p> <p>4. Lecture d'un extrait de <u>Tristan et Iseult</u></p>
<p>Semaine 2</p> <p>Introduction aux figures de style</p> <p>Rédaction d'un court texte de réflexion sur un extrait de <u>Tristan et Iseult</u> (10 %)</p>	<p>1. Lecture de <u>Tristan et Iseult</u></p>
<p>Semaine 3</p> <p>Méthodologie de l'analyse littéraire</p>	<p>1. Lecture de <u>Tristan et Iseult</u></p>
<p>Semaine 4</p> <p>La littérature au Moyen-âge</p> <p>Contrôle de lecture sur <u>Tristan et Iseult</u> (7.5 %)</p> <p><u>Tristan et Iseult</u> : la passion et l'honneur</p>	<p>1. Lecture de <u>Tristan et Iseult</u></p>
<p>Semaine 5</p> <p><u>Tristan et Iseult</u> : suite et fin</p> <p>Préparation à l'analyse littéraire partielle</p>	<p>1. Lecture de <u>Dom Juan</u></p>
<p>Semaine 6</p> <p>Rédaction de l'analyse littéraire partielle (15 %)</p>	<p>1. Lecture de <u>Dom Juan</u></p> <p>2. Révision des notes et des documents sur les procédés et l'analyse littéraire</p>
<p>Semaine de lecture</p>	<p>1. Lecture de <u>Dom Juan</u></p>
<p>Semaine 7</p> <p>La Renaissance et le classicisme</p> <p>Le théâtre : quelques notions scénographiques</p> <p>Contrôle de lecture sur <u>Dom Juan</u> (7.5 %)</p>	<p>1. Lecture de <u>Boule de suif</u></p>

Semaine 8 <u>Dom Juan</u> : portrait d'un libertin	1. Lecture de <u>Boule de suif</u>
Semaine 9 La modernité au XIXe siècle Quelques notions de narratologie	1. Lecture de <u>Boule de suif</u>
Semaine 10 Retour sur l'analyse partielle Contrôle de lecture sur <u>Boule de suif</u> (7.5 %) Préparation à la rédaction de l'analyse littéraire	1. Lecture d' <u>Antigone</u> 2. Révision des notes et des documents sur les procédés et l'analyse littéraire
Semaine 11 Rédaction de l'analyse littéraire de 700 mots (25 %)	1. Lecture d' <u>Antigone</u>
Semaine 12 <u>Boule de suif</u> : la bonté sacrifiée	1. Lecture d' <u>Antigone</u>
Semaine 13 L'Antiquité et son théâtre Contrôle de lecture sur <u>Antigone</u> (7.5 %)	1. Révision des notes de cours
Semaine 14 <u>Antigone</u> : l'insoumise dans la cité	1. Révision des notes de cours
Semaine 15 Révision Examen de connaissances (20 %)	1. Révision des notes de cours

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Contrôles de lecture	Seul(e), en classe. Livres et notes de cours interdits.	Semaines 4, 7, 10 et 13	4 X 7.5 % (30 %)
Question de réflexion	Seul(e), en classe.	Semaine 2	10 %
Analyse littéraire partielle de 350 mots	Seul(e), en classe.	Semaine 6	15 %
Analyse littéraire de 700 mots (Évaluation terminale*)	Seul(e), en classe.	Semaine 11 (Journée JR)	25 %
Examen de connaissances (Évaluation terminale*)	Seul(e), en classe.	Semaine 15	20 %

TOTAL : 100

*L'évaluation terminale de cours (article 5.2.4 de la PIÉA) peut comporter deux activités dont la pondération totale est d'un minimum de 30 %, soit un minimum de 20 % pour une activité de rédaction ayant lieu au plus tôt lors de la journée JR consacrée aux activités d'évaluation préparatoires à l'ÉUF et un minimum de 10 % pour la deuxième activité se tenant «*au terme de l'ensemble des périodes d'apprentissage prévues pour les cours*».

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION et LIEN AVEC LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

ACTIVITÉS et OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Contrôles de lecture : L'étudiante ou l'étudiant devra répondre à une série de questions portant sur une des œuvres à l'étude. (Objectif 1)	-Justesse et qualité des réponses
Question de réflexion : L'étudiante ou l'étudiant devra rédiger en classe un court commentaire critique d'environ 250 mots portant sur un extrait d'une œuvre à l'étude. (Objectifs 1-2-6)	-Richesse et cohérence de la réflexion -Qualité de la langue
Analyse littéraire partielle de 350 mots : L'étudiante ou l'étudiant devra rédiger en classe l'introduction et le développement d'une analyse littéraire portant sur un extrait d'une œuvre à l'étude. (Objectifs 1-2-3-4-6)	-Cohérence de l'organisation -Richesse des analyses -Qualité de la langue
Analyse littéraire de 700 mots : L'étudiante ou l'étudiant devra rédiger en classe une analyse littéraire complète, comptant une introduction, un développement et une conclusion, portant sur un extrait d'une œuvre à l'étude. (Objectifs 1-2-3-4-5-6)	-Cohérence de l'organisation -Richesse des analyses -Qualité de la langue
Examen de connaissances : L'étudiante ou l'étudiant devra répondre à une série de questions portant sur l'ensemble de la matière vue en classe pendant la session. (Objectifs 1-2)	-Justesse et qualité des réponses

CONDITIONS DE RÉUSSITE

(1) NOTE DE PASSAGE

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m).

(2) PRÉSENCE AUX COURS

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

Politique départementale de présence en classe

1] Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur qui l'aviserà des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).

2] Est susceptible de ne plus être admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.

3] En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue au moment de l'exclusion.

(3) REMISE DES TRAVAUX

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entrainées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, la pénalité est la suivante :

Le professeur peut refuser tout travail en retard à moins qu'il y ait eu entente préalable entre lui et l'étudiant. Dans le cas où un travail en retard est accepté, le professeur peut appliquer au travail une pénalité allant jusqu'à 10 % par jour de retard.

(4) PLAGIAT

Le plagiat et les autres manquements à l'honnêteté intellectuelle sont passibles de sanctions au cégep Édouard-Montpetit. Pour tous les détails, consulter l'article 5.6.1 à la page 15 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* adoptée par la direction des études : http://www.cegepmontpetit.ca/static/uploaded/Files/Cegep/A%20propos/Reglements%20et%20politiques/Etude%20et%20etudiants/politiques/PIEA_2015-09-21.pdf.

(5) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Méthodologie »** des centres de documentation du Cégep. Voici l'adresse :

CRD du campus de Longueuil ou CRD de l'ÉNA (même lien pour les deux campus) : www.cegepmontpetit.ca/normes.

La **pénalité départementale** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) est la suivante :

Le professeur peut enlever jusqu'à 10 % de la note pour la présentation matérielle.

(6) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les valeurs et les critères établis par le département.

Politique départementale concernant l'évaluation du français écrit

- **La maîtrise du français et la réussite des études collégiales**

Il est important de posséder une bonne compréhension et une bonne maîtrise de la langue pour réussir ses quatre cours obligatoires de français et pour obtenir son diplôme d'études collégiales;

Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant doit réussir ses quatre cours de français ainsi que l'épreuve uniforme de français administrée par le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (une dissertation de 900 mots); pour réussir cette épreuve, il faut, entre autres choses, faire moins d'une faute aux trente mots (donc, pas plus de 30 fautes sur 900 mots).

Selon la politique du Cégep, la qualité de la langue doit être prise en compte dans tous les cours, quelle que soit la matière: la maîtrise du français est donc un facteur de réussite dans tous les cours.

- **Les cours de français au cégep: des cours de littérature**

Les cours de français dispensés au Cégep (mis à part certains cours spécifiques, celui de mise à niveau par exemple) sont essentiellement des cours de littérature, qui présupposent une bonne compréhension et une maîtrise assurée de la langue parlée et, surtout, écrite. Ces cours, et notamment les trois cours de la formation générale commune, sont entièrement consacrés à l'acquisition de compétences littéraires: connaissances stylistiques et historiques; habiletés à lire, à analyser, à rédiger des analyses littéraires, des dissertations explicatives et critiques.

À toutes fins pratiques, il n'y a pas de place dans ces cours pour une étude en profondeur ou une révision systématique des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques, lexicales et typographiques.

- **La maîtrise de la langue: la responsabilité de l'étudiant**

Au Cégep, l'étudiant est le premier responsable de la qualité de son français: chaque étudiant doit veiller à se donner, s'il ne les possède pas déjà, les connaissances nécessaires à une juste compréhension de la langue et à une présentation correcte de ses travaux, qu'ils soient oraux ou écrits.

Chaque étudiant n'est pas pour autant laissé à lui-même: pour l'aider à assumer sa responsabilité à l'égard de la qualité de sa langue, l'étudiant peut compter sur plusieurs ressources:

- a) ses professeurs, que l'étudiant peut rencontrer sur une base individuelle, selon leur horaire de disponibilité ;
- b) le Centre d'aide en français, où l'étudiant trouve des fascicules de théorie sur les différentes règles de grammaire, des exercices avec corrigé, des ordinateurs et des adresses électroniques de sites pour la correction de la langue, des ouvrages de référence tels le *Multidictionnaire*.

Les formules proposées par le Centre d'aide en français sont :

- les rencontres individuelles : l'étudiant qui requiert un encadrement plus soutenu reçoit l'aide d'un autre étudiant pour résoudre ses principales difficultés (inscription recommandée dès le début de la session; attestation en fin de session);
- l'autoapprentissage : l'étudiant travaille ses points faibles et peut bénéficier en tout temps de l'aide des professeurs responsables (date limite d'inscription : la quatrième semaine; attestation en fin de session).

Quelle que soit la formule choisie, l'étudiant développera son aptitude à relire ses textes, à voir ses erreurs et à les corriger.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est la suivante :

Modalités d'évaluation du français écrit

Dans les travaux où le professeur juge qu'il y a matière à évaluation du français écrit, la pondération accordée au français écrit est de 30% dans les cours de la formation générale ; le professeur établit la note selon la fréquence des fautes, en fonction du tableau suivant:

Cours	Nombre de mots d'une rédaction	Ratio faute/mots pour obtenir la note de passage pour le code (60%)
601-013	500	1 faute / 18 mots
601-101	700	1 faute / 44 mots (16 fautes)
601-102	800	1 faute / 50 mots
601-103	900	1 faute / 56 mots
601-104	900	1 faute / 56 mots

Chaque étudiant devrait posséder un dictionnaire et une grammaire.

Le département ne permet pas la récupération des points perdus pour la correction des fautes.

Le Département a adopté la Grille de correction du code, produite par le CAF, pour qu'elle serve de balise à la définition des fautes pénalisées. Cette grille est annexée aux plans de cours.

(7) CENTRE DE LITTÉRATURE

Le Centre de littérature est un lieu de rencontre et de discussion. Les étudiants s'y voient offrir la possibilité de consulter des professeurs du Département de Littérature et de français qui peuvent répondre à certaines questions relatives à la littérature (notions diverses, outils d'analyse, compréhension de certaines problématiques générales propres à un auteur ou à une période littéraire, etc.) ainsi qu'à la méthodologie menant à la rédaction des différents types de travaux demandés dans le cadre des cours de littérature (analyse littéraire, dissertation explicative ou critique). Ces interventions ne peuvent être que d'ordre général, l'étudiant devant toujours s'en

référer à son professeur pour les consignes ou questions particulières ou encore pour chercher des réponses précises en lien avec un travail à remettre dans de brefs délais. Cet encadrement est offert selon un horaire affiché au Centre situé à l'intérieur du CAF (local D-2001).

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

GRILLE DE CORRECTION DU CODE**O ORTHOGRAPHE****G GRAMMAIRE**

- G1** Accord dans le groupe nominal
- G2** Accord dans le groupe verbal
- G3** Accord du participe passé
- G4** Formes verbales
- G5** Homophones grammaticaux

S SYNTAXE

- S1** Structure
- S2** Concordance verbale
- S3** Marqueurs de relation
- S4** Pronoms et déterminants
- S5** Ponctuation

V VOCABULAIRE (impropriétés, anglicismes, niveau de langue)**T TYPOGRAPHIE**

- T1** Emploi des majuscules
- T2** Règles typographiques